

Malgré le déploiement de Linky, les fraudes aux compteurs électriques explosent



Quelque 36 millions de compteurs électriques connectés Linky ont été installés en France. (Crédits : Eric Gaillard)

Juliette Raynal

Les compteurs électriques connectés jaunes fluos étaient censés lutter plus efficacement contre les fraudes à la consommation électrique et permettre ainsi à Enedis de générer d'importants gains, allégeant, in fine, la facture des consommateurs. Mais depuis plusieurs mois, ces fraudes augmentent significativement.

Le déploiement à grande échelle des compteurs connectés Linky devait permettre au gestionnaire du réseau de distribution d'électricité Enedis de dégager de généreuses économies, notamment grâce à une lutte plus efficace contre la fraude aux compteurs électriques, laquelle permet de ne pas payer la totalité de sa consommation.

Mais force est de constater que, sur ce terrain, les gains ne sont pas à la hauteur des espérances. Selon le dernier rapport de la Cour des comptes, 249 millions d'euros d'économies manquent à l'appel sur la période allant de 2017 à 2023. Principale raison

: la hausse des connexions électriques frauduleuses observée depuis 2022 et qui s'est accentuée en 2023. « Des gains ont été réalisés, mais dans une moindre mesure qu'attendu », commentent les magistrats du palais Cambon.

Quelque 150.000 cas détectés depuis 2022

Dans le détail, le modèle d'affaires initial prévoyait qu'Enedis réalise 859 millions d'euros d'économies entre 2017 et 2023 sur les pertes non techniques ou PNT « *un terme jargonnant qui désigne les fraudes* », précisent les auteurs du rapport. En réalité, ces pertes non techniques englobent également les erreurs de facturation, qui ne représentent toutefois qu'une partie très marginale. Or, sur cette période, les gains réalisés par le gestionnaire du réseau électrique ne s'élèvent qu'à 609 millions d'euros.

« Avant 2014 et le déploiement des compteurs Linky, les PNT représentaient de l'ordre de 12 térawattheures. Un des objectifs du déploiement de Linky visait à réduire ces PNT de 3 TWh sur la

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Malgré le déploiement de Linky, les fraudes aux compteurs électriques explosent

période 2021-2024. Depuis, les pertes ont diminué de l'ordre de 1 TWh à fin 2021 (source CRE). Mais la tendance s'est inversée courant 2023 sous l'effet d'une recrudescence des fraudes », complète Enedis dans un mail adressé à *La Tribune*. Ainsi depuis 2022, *« 150.000 compteurs ayant fait l'objet d'une intervention frauduleuse ont été identifiés de façon quasi-certaine »*, relève le rapport de la Cour des comptes.

Des offres clefs en main promues sur les réseaux sociaux

Comment expliquer ce boom ? Sur le principe, les compteurs jaunes fluos étaient censés décourager les auteurs de ces pratiques grâce à une détection plus rapide et facile des actes frauduleux, entraînant systématiquement, dans les cas avérés, un signalement au procureur et un dépôt de plainte. Mais cet avantage reste *« difficile à constater »*, pointent les magistrats du palais Cambon, car largement contrebalancé par un contexte de hausse des prix de l'électricité conduisant à un accroissement de *« l'intérêt à frauder en France »*, explique l'institution financière. Un phénomène également constaté dans d'autres pays européens. Selon Enedis, cette pratique s'est même structurée avec l'apparition sur les réseaux sociaux, principalement sur Snapchat, TikTok, Facebook et Instagram, de différentes offres clés en main proposant de mettre en place ces dispositifs frauduleux.

« Il s'agit principalement d'effectuer une dérivation sur le tableau électrique, contournant ainsi le compteur de manière à ce qu'il ne puisse plus détecter tout ou partie de la consommation de leurs appareils électriques. C'est un acte dangereux et illégal. Les principaux dangers incluent les risques d'électrocution et d'électrisation », rappelle le gestionnaire.

Enedis renforce les contrôles

Face à cette recrudescence, Enedis a lancé une campagne de contrôles et de régularisations auprès de quelque 500 clients en situation de fraude dans cinq régions (Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie). Et ce, *« avec le soutien des pouvoirs publics, des services de police, de la gendarmerie ainsi que des fournisseurs d'électricité »*, précise le gestionnaire.

Dans son rapport, la Cour des comptes recommande que ce plan fasse *« l'objet d'une attention particulière par Enedis »*. Et pour cause, ces fraudes représentent un coût pour le gestionnaire du réseau, répercuté, in fine, sur les consommateurs, via le Tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (Turpe), une des trois composantes de la facture d'électricité, aux côtés des taxes et du prix de fourniture du kilowattheure.

Un coût estimé à 275 millions d'euros

En effet, l'électricité consommée de manière frauduleuse est considérée d'après la loi comme une perte d'énergie sur le réseau public de distribution d'électricité, qu'Enedis doit compenser financièrement. Or, ce coût est directement lié au prix de l'électricité sur le marché de gros et celui-ci est passé de 45 euros du mégawattheure (MWh) en moyenne, en 2019, à plus de 155 euros du MWh en 2023, selon Enedis. A cela s'ajoutent 30 euros par MWh correspondant à la moindre facture de l'acheminement.

Résultat, *« en 2023, Enedis a évalué son coût à 275 millions d'euros (225 millions d'euros d'achat d'énergie et 50 millions d'euros d'acheminement non facturé) »*, écrit la Cour des comptes. *« Il faudra apprécier un peu plus dans la durée l'efficacité de Linky comme outil de prévention de la fraude »*, concluent ainsi les magistrats. ■